CAIRN.INFO

CONTREPOINT - L'ÉVALUATION, VECTEUR DE COHÉRENCE INTERINSTITUTIONNELLE

Caroline Helfter

Caisse nationale d'allocations familiales | « Informations sociales »

2010/6 n° 162 | pages 107 à 107

ISSN 0046-9459

Article disponible en ligne à l'adresse :

https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-6-page-107.htm

Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales.
© Caisse nationale d'allocations familiales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 207.241.231.108 - 10/02/2020 22:45 - © Caisse nationale d'allocations familiales

Contrepoint

L'évaluation, vecteur de cohérence interinstitutionnelle

Dans le champ des politiques sociales contractualisées au niveau local, la question de la convergence des finalités et des objectifs entre les différentes parties prenantes est tout à fait centrale, affirme Guy Cauquil, consultant en ingénierie sociale (*). « *C'est ici que l'évaluation intervient comme une intéressante opportunité de clarification, voire de (re-)négociation de ces objectifs interinstitutionnels* », explique-t-il. L'évaluation, en effet, n'est pas uniquement un instrument de bilan qui se situe en aval de l'action ; elle est de plus en plus souvent sollicitée dès la mise en place d'un programme ou d'un dispositif contractualisé. Ainsi, interroger la cohérence d'un contrat de développement social local peut justifier le recours à l'évaluation « *ex ante* » pour éclaircir et expliciter les objectifs réellement poursuivis par chaque signataire – quitte à amorcer, dès l'amont du programme, une redéfinition de ses contenus afin qu'ils soient plus conformes aux attentes des divers protagonistes. « *La notion d'évaluation structurante prend ici tout son sens* », souligne l'expert : tout en s'attachant à décliner les priorités politiques du dispositif contractualisé en objectifs opérationnels, il s'agit de « *faire préciser à chaque partenaire ses principaux enjeux et les résultats qu'il attend en aval des engagements qu'il a signés* ». En termes d'efficacité de l'action publique, cette production de cohérence interinstitutionnelle est essentielle. Elle l'est également pour contribuer à décloisonner, sur un territoire, des organisations qui sont traditionnellement conçues selon des logiques sectorielles et verticales.

Vecteur de structuration des dispositifs contractuels, l'évaluation a aussi pour fonction politique d'associer les citoyens à l'appréciation de l'action publique. « *Au-delà des strates classiques – information, consultation, concertation, participation–, il s'agit d'aller vers la coproduction des décisions* » : telle était même, en 2001, l'ambition du Conseil national des villes.

Mais, concrètement, techniciens des collectivités locales et élus ont du mal à s'entendre sur la place à donner aux habitants dans le processus évaluatif et ce dernier reste un outil de démocratie participative peu employé, regrette Guy Cauquil. « *La participation des habitants à l'évaluation de l'action publique territorialisée est donc aujourd'hui à construire* », fait-il observer.

Caroline Helfter

(*) *In* ***Conduire et évaluer les politiques sociales territorialisées***, ouvrage collectif qu'il a coordonné, Paris, éd. Dunod, 2004.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 207.241.231.108 - 10/02/2020 22:45 - © Caisse nationale d'allocations familiales